

METROPOLE de LYON

Commune de FLEURIEU-SUR-SAONE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
 En exercice : 15
 Présents : 13
 Absents représentés : 01
 Absents : 01

n° d'ordre :
2024-Fevr-006

Date convocation
 07/02/2024

Affichage liste délibérations

15 FEV 2024

Affichage Procès-verbal

Transmis en Préfecture

15 FEV 2024

Le **13 Février 2024** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Fleurieu-sur-Saône, dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BERRUCAZ, Maire, en session ORDINAIRE.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs BERRUCAZ, CHASSING, GAIDET, GIRAUD, GOUTAUDIER, BARRAUD, BELUZE, BOUCHARD, CHADEFaux-PAGE, FAGUET, DOEUVRE, PERRET, et SEBBAN, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) représenté(s) : Mme JUGUES a donné pouvoir à Mme CHADEFaux-PAGE
Absent(s) excusé(s) : Mme VALLUIS

M. SEBBAN a été élu secrétaire de séance.

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le **15 FEV. 2024**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE**Objet : PLU-h – Modification n°04 - Avis sur le projet du dossier d'enquête publique**Rapporteur : Monsieur BERRUCAZ

Il est rappelé que par délibération du 27 mars 2023, la Métropole de Lyon a engagé la modification n°04 du PLU-h.

A ce stade de la procédure, le projet de dossier d'enquête publique est soumis pour avis aux communes de la Métropole de Lyon et aux personnes publiques associées.

Après une présentation des éléments concernant la commune, Monsieur le Maire revient sur le point suivant :

Point 78 – Modification pour partie de la zone AU2 en zone N2 sur les parcelles situées entre la rue du Buisson, le chemin rural et la rue des Cerisiers

La zone en question correspond à la réserve foncière de la commune que nous devons absolument conserver pour le futur.

Cette modification ne correspond pas à une demande de la mairie mais à un essai de passage en force de la Métropole, alors que la loi n'impose absolument pas cette modification.

En effet, après plusieurs échanges téléphoniques avec la Métropole au cours desquels le maire a indiqué un refus de modification, ce changement a malgré tout été intégré dans la proposition de cette modification du PLU.

Nous avons notifié notre refus par écrit, et il n'en a pas été tenu compte. Il s'agit de la seule réserve foncière du village, avec une possibilité d'acquisition de terrains, à prix réduit, car ils sont situés en zone AU2 actuellement non constructible.

Cette zone n'est pas constructible mais disponible éventuellement à l'aménagement sur demande de changement.

Le passage en zone N2 bloquerait définitivement tout équipement municipal sur ces emplacements, tels que par exemple : aire de jeu, stade de foot ou de sport en plein air, construction d'équipements municipaux, de logements sociaux ou en BRS (Bail Réel Solidaire).

C'est clair, il s'agit de notre **seule réserve foncière à bas prix** et nous n'avons pas le droit de nous en démunir.

Il a été assez reproché aux mandatures précédentes leur manque de vision en n'ayant pas acquis des terrains alors à des prix très faibles.

Lors de la précédente modification du PLU, il y a 5 ans, après de difficiles discussions, la commune a déjà accepté de perdre 5 hectares sur le haut de cette zone. Cette fois on nous demande de tout perdre, en passant en zone naturelle N2 !!

Un article de presse fait état que la Métropole de Lyon va passer 77 hectares en zone N sur l'ensemble de son territoire.

Pour quelle raison notre petit village de 1 500 habitants devrait-il perdre 8 hectares de possibilité d'aménagements futurs ?

Cela est disproportionné et représenterait 8/77ème soit plus de 10% de l'ensemble des terrains déclassés sur les 58 communes de la Métropole de Lyon !!

Débats :

M. Chassing ajoute que lors des réunions de travail avec les urbanistes de la Métropole, à aucun moment, la commune n'a été informée de ce projet.

Il est rappelé que les 2/3 de la commune de Fleurieu-sur-Saône sont déjà classés en zones naturelle et agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, et 01 ABSTENTION (M. Faguet):

- **DONNE UN AVIS DEFAVORABLE** sur le **point 78** du projet du dossier d'enquête publique concernant la modification n°4 du PLU-h de la Métropole de Lyon.
- **AUTORISE M. le Maire** à accomplir tout acte et formalité en ce sens.

Délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Suivent au registre les signatures des membres présents.

Extrait certifié conforme,

Le Maire

